

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L ASSOCIATION SABOR DANZA

Association Sabor Danza, 81 impasse de Baalbek, 34 000 Montpellier.

### **Article 1 : Participation aux activités de l'association :**

Une personne souhaitant participer aux activités de l'association Sabor Danza doit remettre ou retourner à l'adresse indiquée, une fiche individuelle d'inscription dûment remplie, signée, datée et accompagné du règlement correspondant ou le billet électronique, daté et signé, dans le cas d'un règlement en ligne.

Les tarifs et les conditions générales d'adhésion sont disponibles sur le site internet de l'association Sabor Danza.

### **Article 2 : Condition d'accès aux activités :**

L'accès aux cours réguliers est exclusivement réservé aux personnes adhérentes s'étant acquittées du montant de la cotisation correspondant à leur activité.

L'accès aux stages est réservé aux personnes adhérentes ou non adhérentes s'étant acquitté du montant de la participation au dit stage.

L'accès aux soirées est réservé aux personnes adhérentes s'étant acquitté du droit d'entrée à la soirée.

Dans tous les cas l'accès aux activités proposées se fait sous réserve : des places disponibles dans la salle d'activité, de l'équilibre homme et femme (pour les danses de couples), de respecter les règles de sécurité en vigueur, de respecter les règles d'hygiène en rigueur dans un établissement de sport et de loisirs, de respecter les règles de la bienséance liées à la pratique d'activité mixte, de respecter le niveau défini par les professeurs, de respecter les lieux et le matériel pédagogiques, d'arriver dans la salle de cours à l'heure, de respecter les professeurs et le personnel, dans leur travail et leurs personnes, dans les faits et les dires.

Tout adhérent devra en outre faire en sorte de respecter l'action, l'image et la notoriété de l'association ainsi que de l'ensemble des professeurs qui y interviennent, et ne pourra en aucun cas avoir des comportements, propos, qui pourraient leur porter préjudice d'une quelconque manière que ce soit. En outre tout prosélytisme pour des activités organisées par d'autres écoles est proscrit.

### **Article 3 : Règlement et facturation :**

Le règlement peut se faire en espèces, par paiement sur internet (carte bancaire) ou par chèque à l'ordre de « Sabor Danza ».

Toutes les cotisations sont payables à leur commande. Attention, les abonnements ne sont ni cessibles, ni transférables, ni remboursables.

Sabor Danza ne pourra être tenu responsable de toute absence aux cours même

pour des raisons médicales ou d'incapacité à la personne, et ne pourra donc entraîner le remboursement de l'inscription. La présentation d'un certificat médical ne sera pas valable.

**Article 4 : Planning des activités :**

Les activités proposées font l'objet d'une programmation allant de mi-Septembre à mi-Juin.

Cependant, l'association Sabor Danza peut être amenée à modifier ou annuler certaines activités en cours d'années lorsque pour des raisons pédagogiques, techniques ou indépendantes de sa volonté celles-ci ne peuvent être poursuivies.

**Article 5 : Responsabilités :**

An tout état de causes, la responsabilité de l'association Sabor Danza à l'égard de l'adhérent ne peut être supérieure, dans sa globalité, au montant payé par l'adhérent à l'association Sabor Danza dans le cadre des présentes conditions.

**Articles 6 : Assurances :**

Les activités sont accessibles seulement aux personnes ne présentant pas de problèmes de santé incompatible avec la pratique de la danse. Il est donc du ressort de l'adhérent de s'assurer de ses aptitudes à la danse avant son inscription. En cas d'apparition de problème de santé l'adhérent ne pourra en aucun cas se retourner contre l'association Sabor Danza. Toute inscription d'un enfant de moins de 16 ans doit être accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la danse.

l'association Sabor Danza n'est pas responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement durant ses heures d'ouvertures.

**Article 9 : Exclusion :**

En cas de non respect de la loi, des arts 1 à 3 ou des personnes de manière verbale ou comportementale, l'association Sabor Danza se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement de l'association Sabor Danza l'adhérent fautif sans qu'il puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

Actualisées au 01 juillet 2016.